VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
PLAN ET AUTORISATIONS
Madame J. NEIRINGS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-071P/05
N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.197/s.381
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Régence, 56 / angle place Poelaert et rue aux Laines, 23. Complexe de l'hôtel de Mérode. Pose d'une bâche de chantier publicitaire.

En réponse à votre lettre du 21 novembre sous référence, réceptionnée le 22 novembre 2005, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis concernant l'objet susmentionné, émis par notre Assemblée en sa séance du 7 décembre 2005.

La demande porte sur le placement d'une bâche publicitaire en PVC de 75 m² (hauteur de 10 m / longueur de 7,50 m) en façade avant d'un immeuble de bureaux situé dans la zone de protection de l'Hôtel de Mérode et du Palais de Justice, tous deux classés comme monument. Son installation est prévue sur l'échafaudage destiné aux travaux de construction de l'hôtel Mérode, pour une durée de 10 mois répartie en deux périodes (de février à mai et de juin à novembre 2006).

La Commission ne souscrit absolument pas à l'aménagement de ce dispositif en raison de sa localisation à proximité immédiate de deux biens classés tout à fait remarquables ainsi que de ses dimensions excessives par lesquelles il envahirait littéralement l'espace public au détriment de la visibilité des biens protégés.

Par ailleurs, la Commission regrette qu'aucune information ne soit fournie dans le dossier concernant la représentation censée figurer sur cette bâche, ce qui ne permet pas une évaluation complète du projet.

Quoi qu'il en soit, la Commission souligne qu'elle s'oppose au principe-même de ce type d'aménagement consistant à utiliser les façades d'un immeuble bénéficiant d'une situation privilégiée dans la ville comme support publicitaire et ce, en dépit de l'impact visuel conséquent de ces dispositifs sur l'environnement urbain ou sur des biens protégés voisins.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.; A.A.T.L. – D.U.